# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614 5 juin 2003

# SOMMAIRE

"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . 29469	Karifia S.A., Luxembourg	29471
A. Holding S.A., Luxembourg	Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation	
Acadia Capital Holding S.A., Luxembourg 29468	Aérienne S.A., Luxembourg	29431
Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxemburg 29437	Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation	
Alterfin Holding S.A., Luxembourg 29442	Aérienne S.A., Luxembourg	29431
Alterfin Holding S.A., Luxembourg 29442	Malu Enterprises S.A., Bascharage	29448
Amell International Lux S.A., Luxembourg 29443	Paragon S.A.H., Luxembourg	29433
Amell International Lux S.A., Luxembourg 29444	Paragon S.A.H., Luxembourg	29433
APENSO, Active Pension Solutions S.A., Luxem-	Peristyl S.A., Luxembourg	29427
bourg 29466	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg	29434
Asia Records, S.à r.l., Luxembourg 29449	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg	29435
Asia Records, S.à r.l., Luxembourg 29451	Pro Sport S.A., Bertrange	29464
B & F Entreprises, S.à r.l., Luxembourg 29454	Pro Sport S.A., Bertrange	29466
Barguzin Participation S.A., Luxembourg 29467	Pro Sport S.A., Bertrange	29466
Bauxa Capital Holding S.A., Luxembourg 29445	ProfilArbed S.A., Esch-sur-Alzette	29455
Bauxa Capital Holding S.A., Luxembourg 29445	Profilinvest, Sicav, Luxembourg	29438
Bauxa Capital Holding S.A., Luxembourg 29445	Profitrust Investment Advisory Company S.A.,	
Bauxa Capital Holding S.A., Luxembourg 29445	Luxemburg	29448
Bourmicht S.A., Bertrange	Savoia, S.à r.l., Luxembourg	29452
Bourmicht S.A., Bertrange	Savoia, S.à r.l., Luxembourg	29454
Bourmicht S.A., Bertrange 29471	Sharkfin S.A.H., Luxembourg	29463
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg 29437	Sim S.A.H., Luxembourg	29432
Centre Marbres, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 29444	Sinaf S.A., Luxembourg	29432
Cogent Investment Operations Luxembourg S.A.,	Sixteen Holding S.A., Luxembourg	29444
Munsbach	Socimmola, S.à r.l., Bertrange	29464
Crédit Européen S.A., Luxembourg 29427	Star Investors S.A., Luxembourg-Kirchberg	29447
CreditLease S.A., Luxembourg 29427	Thomas Frank Associates, S.à r.l., Capellen	29464
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg 29436	Tiga International Holding S.A., Luxembourg	29452
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg 29433	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	29436
Dexia Emerging Funds, Sicav, Luxembourg 29447	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	29436
Dominalux S.A., Luxembourg 29466	TPI Participations, S.à r.l., Luxembourg	29461
Drisse Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 29426	TPI Participations, S.à r.l., Luxembourg	29463
Econocom Luxembourg S.A., Windhof 29432	Transural Beteiligungs Holding S.A., Luxembourg	29446
Fen-Portfolio Holding S.A., Luxembourg 29438	Transural Beteiligungs Holding S.A., Luxembourg	29446
Fen-Portfolio Holding S.A., Luxembourg 29441	Transural Beteiligungs Holding S.A., Luxembourg	29446
Fenice Investments S.A., Luxembourg 29436	Transural Beteiligungs Holding S.A., Luxembourg	29446
Fersen S.A., Luxembourg	TrizecHahn Europe Properties, S.à r.l., Luxem-	
Gerling Security Rückversicherungs-Gesellschaft	bourg	29429
S.A., Luxemburg 29447	TrizecHahn Europe Properties, S.à r.l., Luxem-	
Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Differdange . 29455	bourg	29431
Gris Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg 29433	Trust and Control S.A.H., Luxembourg	29448
Hepfig Holding, S.à r.l., Luxembourg 29426	Walbro Ecu Corporation Holding S.A., Luxem-	
Infood S.A., Luxembourg	bourg	29441
Infood S.A., Luxembourg 29472	Welz Finance S.A., Luxembourg	29445
IPIC Luxembourg, S.à r.l., Bertrange-Helfent 29451	-	

# HEPFIG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 79.845.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

A. Lorang.

(024330.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

### DRISSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.990.

### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

CCR INIZIATIVE SAGL, R. C. Lugano N° CH-514.4.012.515-1, une société avec siège social au 10 Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano-Paradiso, le 14 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme DRISSE HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 66.990, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 29 du 19 janvier 1999.
- Le capital social est actuellement fixé à trente-huit mille cinq cents (38.500,-) dollars U.S. (USD) divisé en trois cent quatre-vingt-cinq (385) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars U.S. (USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DRISSE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, vol. 138S, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(025532.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

#### CREDIT EUROPEEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2003

Les mandats d'administrateurs de MM. Philippe Damas, Jean-Pierre Wellens, Bruno Colmant, Elmar Baert, René Faltz, Eli Leenaars et Alex Schmitt, sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023261.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

# CREDITLEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 31.049.

....

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2003

Les mandats d'administrateurs de MM. Bruno Colmant, Jean-Paul Cames, Philippe Catry et Jan Ingelbrecht, sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Le mandat de réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A. est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023263.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

# PERISTYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 93.442.

# **STATUTS**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparii

- 1.- Monsieur Richard Nicolas, informaticien, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue Saint Gorgon;
- 2.- Monsieur David Soblet, employé privé, demeurant à F-54260 Grand-Failly, 2, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: PERISTYL S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.
  - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.
- Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500,-), représenté par soixante-trois (63) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
  - Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.

#### Souscription

Ces actions ont été libérées à concurrence de soixante-six virgule deux tiers pour cent (66,2/3%), de sorte que la somme de vingt et un mille euros (€ 21.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Richard Nicolas, informaticien, né à Villerupt (France), le 10 avril 1959, demeurant à F-57710 Aumetz, 18 rue Saint Gorgon;
- b) Monsieur David Soblet, employé privé, né à Viviers-Sur-Chiers, le 7 janvier 1968, demeurant à F-54260 Grand-Failly, 2 rue du Château;
- c) Monsieur Frédéric Gérard Nivol, ingénieur, né à Paris (France), le 26 décembre 1965, demeurant à F-57050 Le Ban St Martin, 47, rue de la Pépinière.

#### Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Hoffmann, expert comptable, né à Luxembourg, le 7 septembre 1951, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est gratuit et le mandat du commissaire aux comptes est rémunéré et ils prendront tous les deux fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

# Réunion du Conseil d'Administration

Monsieur Richard Nicolas, prénommé, Monsieur David Soblet, prénommé et Monsieur Frédéric Gérard Nivol, prénommé, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Richard Nicolas est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Nicolas, D. Soblet, F. G. Nivol, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2003, vol. 888, fol. 46, case 2. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2003.

F. Kesseler.

(024290.3/219/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

# TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez. R. C. Luxembourg B 71.481.

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on February 27, 2003

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r. I., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under Section B, number 71.481, incorporated pursuant to a notarial deed on the 13th of August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated the 17th of November 1999, number 862. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated the 25th of October 2000, number 780.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

# First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of 23,250.- EUR (twenty-three thousand two hundred and fifty Euros) so as to raise it from 2,119,425.- EUR (two million one hundred and nineteen thousand four hundred and twenty-five Euros) up to 2,142,675.- EUR (two million one hundred and forty-two thousand six hundred and seventy-five Euros) by the issue of 930 (nine hundred and thirty) shares, having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euros) each.

The new shares have been subscribed by TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED, a company having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and its principal establishment at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, at the price of 1,123,510.- EUR (one million one hundred and twenty-three thousand five hundred and ten Euros).

The shares subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting of 1,275,000 (one million two hundred and seventy-five thousand) shares (i.e. 50% of the share capital) of TriGranit (DUNA LAND) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 1, Lambousa Street, Nicosia 1095, Cyprus.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution of 1,123,510.- EUR (one million one hundred and twenty-three thousand five hundred and ten Euros) by TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED consists in 23,250.- EUR (twenty-three thousand two hundred and fifty Euros) for the capital and 1,100,260.- EUR (one million one hundred thousand two hundred and sixty Euros) for the issue premium.

#### Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at 2,142,675.- EUR (two million one hundred and forty-two thousand six hundred and seventy-five Euros), represented by 85,707 (eighty-five thousand seven hundred and seven) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to fourteen thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A comparu

La société TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 février 2003, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.481, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 17 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 780 du 25 octobre 2000.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 23.250,- EUR (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 2.119.425,- EUR (deux millions cent dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq euros) jusqu'à 2.142.675,- EUR (deux millions cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 930 (neuf cent trente) parts sociales d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par TrizecHahn DEVELOPMENTS LIMITED, une société ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et son principal établissement au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, au prix de 1.123.510,- EUR (un million cent vingt-trois mille cinq cent dix euros).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en 1.275.000 (un million deux cent soixante-quinze mille) actions (c.à.d. 50% du capital social) de la société TriGranit (DUNA LAND) LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social à 1, Lambousa Street, Nicosia 1095, Chypre.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de 1.123.510,- EUR (un million cent vingt-trois mille cinq cent dix euros) de TrizecHahn DEVELOP-MENTS LIMITED consiste en 23.250,- EUR (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) pour le capital et en 1.100.260,- EUR (un million cent mille deux cent soixante euros) à titre de prime d'émission.

# Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 2.142.675,- EUR (deux millions cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze euros), représentée par 85.707 (quatre-vingt cinq mille sept cent sept) parts sociales, d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

# Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatorze mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 875, fol. 37, case 6. – Reçu 11.235,10 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2003. J.-J. Wagner.

(024497.3/239/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

### TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2003. J.-J. Wagner.

(024498.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

#### LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR

Signature

(024768.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

# LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.109.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2003

«Monsieur Vincent de Dorlodot ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 8 juillet 2002, l'assemblée décide de ratifier la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Bruno Sidler, Président du directoire de PANALPINA WELTTRANSPORT (HOLDING) AG, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, Monsieur Sidler achevant le mandat de Monsieur de Dorlodot.

Monsieur Jean Faltz ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 1er septembre 2002, l'assemblée décide de ratifier la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Pierre Gramegna, Directeur des Relations Economiques Internationales au Ministère des Affaires Etrangères, avec effet au 7 septembre 2002, Monsieur Gramegna achevant le mandat de Monsieur Faltz.

Sont nommés administrateurs pour un terme d'une durée d'un (1) an, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2004:

Messieurs: Alain Georges, Raymond Kirsch, Jean Meyer, Jan Henning zur Hausen, Marc Hoffmann, Paul Schmit, Pierre Gramegna, Bruno Sidler.

Les représentants du personnel au conseil d'administration sont Messieurs Mario Jander, Emile Simon, Helder de Oliveira Borges.

L'assemblée décide de reconduire pour 2003 le mandat de DELOITTE & TOUCHE S.A. Luxembourg comme réviseur externe indépendant de la société, en application des dispositions légales en vigueur.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour LUXAIR

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024764.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

# SIM S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

H. R. Luxemburg B 11.702.

Laut Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Februar 2003 wurde die durch den Verwaltungsrat am 1. Oktober 2002 beschlossene vorläufige Ernennung von Herrn Marc-André Trube zum Verwaltungsratsmitglied bestätigt. Das Mandat des neuen, endgültig gewählten Verwaltungsratsmitgliedes läuft bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung von 2003.

Frau Dr. Astrid Roever, Ostmerheimer Strasse 198, D-51109 Köln, und Herr Chris Thomas, Ostmerheimer Strasse 198, D-51109 Köln, wurden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zur jährlichen Hauptversammlung von 2003 ernannt.

Luxemburg, den 30. April 2003.

Für SIM S.A., Holdingaktiengesellschaft

EXPERTA LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00027. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024717.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

# ECONOCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 25.950.

Comme suite aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 décembre 2001, il résulte que:

- Remplacement d'un Administrateur

Monsieur Stéphane Coteur a été coopté en qualité de nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Thierry Janssen, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

- Remplacement du Commissaire

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée en qualité de nouveau Commissaire en remplacement de Monsieur Bernard Calvignac, démissionnaire. Son mandat prend effet immédiatement pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024779.3/1026/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

#### SINAF, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 40.824.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 8 mai 2003

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gerd Fricke de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 9 mai 2003, M. Dominique Audia, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINAF S.A., Société Anonyme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025757.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 18.228.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 18.228.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05720, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025555.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour DEXIA CONVERTIX, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(025639.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# GRIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 78.962.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Emilio Bianchi, avocat, né le 23 juin 1957 à Lugano, avec adresse professionnelle à Via Nassa 60, CH-6901 Lugano, Suisse.

ici représenté par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 7 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GRIS PARTICIPATIONS S.A., R. C. Luxembourg B 78.962, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 413 du 6 juin 2001.
- Le capital social est actuellement fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées
  - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
  - Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GRIS PARTICIPATIONS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, vol. 138S, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(025531.3/230,48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

# POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. AMELLS LUXEMBOURG S.A.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.572.

In the year two thousand three, on the sixteenth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AMELLS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the denomination of ALTHENPEREZ VENTURES S.A. by a deed of the undersigned notary, on February 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 429 of June 16, 2000. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on October 18, 2001, published in the Mémorial, Recueil C no 317 of February 26, 2002.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium),

being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Irène Keilen, private employee, residing in Moesdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Rika Mamdy, private employee, residing in Tuntange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the name of the company into POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of the company into POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A. and decides subsequent to amend article 1 of the Articles of Association as follows:

**«Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMELLS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ALTHENPEREZ VENTURES S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 429 du 16 juin 2000, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 317 du 26 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rika Mamdy, employée privée, demeurant à Tuntange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A. et modification afférente de l'article 1er des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

# Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A. et décide en conséquence de modifier l'article 1er des statuts comme suit:

«Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, I. Keilen, R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 138S, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025902.3/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025905.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 44.368.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.368.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour DEXIA CLICKINVEST, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

**Signatures** 

(025645.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### FENICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 75.437.

# DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

FIDUCIARIA TOSCANA S.p.A., établie et ayant son siège social à Via G. Capponi, 26, I-50121 Firenze,

ici représentée par Maître Martine Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration signée le 15 mai 2003, à Firenze, Italie.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La Société FENICE INVESTMENTS S.A., R. C. B numéro 75.437, a été constituée suivant acte reçu par Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 572 du 10 août 2000. Aucune modification statutaire n'a eu lieu depuis.
- La Société a actuellement un capital social de 35.000,- € (trente-cinq mille euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 10,- € (dix euros) chacune entièrement libérées.
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FENICE INVEST-MENTS S.A.

- Par la présente, la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire.
- La comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenu le liquidateur naturel et de fait de la Société. Tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante, précisément la FIDUCIARIA TOSCANA S.p.A., préquali-

L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions, tous au porteur, lesquels ont été immédiatement annulés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, vol. 17CS, fol. 84, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(025534.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

#### ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker. H. R. Luxemburg B 69.448.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2003

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 sowie die Ergebniszuweisung werden gebilligt. Der Verwaltungsrat wurde entlastet. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats sowie die der außerordentlichen Generalversammlung (vom 21. Januar 2003) betreffend die Ernennung von Herrn Daniel Weber zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und von Herrn Dr. Hans Karl Kandlbinder zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué), dem gemäß Art. 9 Abs. 2 der Statuten die gesamte laufende Geschäftsführung übertragen wurde, wurden bestätigt.

Die Jahresrechnung zum 31. Dezember 2002, einregistriert in Luxemburg, am 20. Mai 2003, réf. LSO-AE04007, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, am 28. Mai 2003 hinterlegt.

Für Activest Lux Key Fund Sicav

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Domiziliaragent

T. Zimmer / K. Krewer

(025622.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 82.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administraton en date du 4 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 novembre 2002 que: Le siège social de la société a été transféré du 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025766.3/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# PROFILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 72.538.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue au siège social de la société le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures

#### Résolution 5

«L'Assemblée ratifie la nomination de M. Stéphane Wilmot au poste d'administrateur en remplacement de M. Yvan Juchem démissionnaire.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de MM. Patrice Crochet, Stéphane Wilmot et de BNP PARIBAS LUXEMBOURG représentée par MM. Hubert Vetillart et Freddy Durinck pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.»

### Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025703.3/1176/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. FEN-PORTFOLIO S.A.).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 47.937.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FEN-PORTFOLIO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.937, constituée suivant acte notarié, en date du 31 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 18 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 30 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à Eischen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de FEN-PORTFOLIO S.A. en FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société;
  - 2) Suppression de la valeur nominale des actions;
- 3) Conversion de la devise du capital social en EUR de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 3.356.969,84 (trois millions trois cent cinquante six mille neuf cent soixante neuf euros et quatre-vingt quatre cents);
- 4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 23.030,16 (vingt trois mille trente euros et seize cents) pour le porter de son montant actuel EUR 3.356.969,84 (trois millions trois cent cinquante six mille neuf cent soixante neuf euros et quatre-vingt quatre cents) à EUR 3.380.000,- (trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
- 5) Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 5,2 (cinq euros et vingt cents); le capital est désormais fixé à EUR 3.380.000,- (trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions de EUR 5,2 (cinq euros et vingt cents) chacune;
- 6) Fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 3.380.000,- (trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.380.000,- (trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) à EUR 6.760.000,- (six millions sept cent soixante mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
- 7) Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
  - 8) Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur la base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à 3 mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»;

9) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»:

- 10) Remplacement dans l'article 9 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;
- 11) Introduction d'un nouvel article 14 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

«Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties»;

12) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de FEN-PORTFOLIO S.A. en FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. 1er alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A.»

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de lires italiennes en euros.

Le capital social est ainsi converti de six milliards cinq cent millions de lire italiennes (6.500.000.000,- LIT) en trois millions trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-neuf euros quatre-vingt-quatre cents (3.356.969,84 €) représenté par six cent cinquante mille (650.000) actions sans désignation de valeur nominale.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille trente euros seize cents (23.030,16 €) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-neuf euros quatre-vingt-quatre cents (3.356.969,84 €) à trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (3.380.000,-€), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'un montant de vingt-trois mille trente euros seize cents (23.030,16 €) prélevé sur les résultats reportés de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «résultats reportés» par le bilan de la société arrêté au 31 mars 2003, lequel restera annexé aux présentes.

# Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions à cinq euros et vingt cents (5,20 €).

# Sixième résolution

L'Assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un capital autorisé à concurrence de trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (3.380.000,-€), permettant au conseil d'administration de porter le capital social

de son montant actuel de trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (3.380.000,- $\in$ ) à six millions sept cent soixante mille euros (6.760.000,- $\in$ ).

L'Assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 12 mai 2008.

#### Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt mille euros (3.380.000,- €) représenté par six cent cinquante mille (650.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros vingt cents (5,20 €) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à six millions sept cent soixante mille euros  $(6.760.000, - \ \in)$ , le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euros vingt cents  $(5,20\ \in)$  chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 12 mai 2008.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

# Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1**er alinéa. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur la base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

#### Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

#### Dixième résolution

L'Assemblée décide de remplacer dans l'article 9 des statuts de la société le mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil.»

En conséquence l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

#### Onzième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un nouvel article 14 ayant la teneur suivante:

«Art. 14. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties»

#### Douzième résolution

Suite à l'introduction d'un nouvel article 14, l'Assemblée décide la renumérotation des articles subséquents des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Dumont, L. Tavares, Ch. François et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 17CS, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

F. Baden.

(025712.3/200/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 47.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(025715.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# WALBRO ECU CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 58.911.

### DISSOLUTION

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 janvier 2003, enregistré à Mersch, le 3 février 2003, vol. 423, fol. 71, case 7, que la société anonyme holding WALBRO ECU CORPORATION HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, remplacé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C numéro 398 du 24 juillet 1997, dont le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille huit cents euros (EUR 180.800,-), représenté par mille huit cent huit (1.808) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société WALBRO ECU CORPORATION HOLDING S.A., prédésignée.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède

It results of a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), on January 22, 2003, registered in Mersch, on February 3, 2003, vol. 423, fol. 71, case 7, that the Société anonyme holding WALBRO ECU CORPORATION HOLDING S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8 boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, replaced by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on February 28, 1997, published in the Mémorial C number 398 of July 24, 1997, the capital of which is fixed at one hundred and eighty thousand eight hundred euros (EUR 180,800.-), consisting of one thousand eight hundred and eight (1,808) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, has been dissolved and liquidated by the concentration of the shares of WALBRO ECU CORPORATION HOLDING S.A. prenamed, in one hand, which is the expressly willpower of the sole shareholder.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003. H. Hellinckx.

(025769.3/242/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# FERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 73.768.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 mai 2003 au siège social

#### Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

#### Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 21 mai 2003, Monsieur Luca Gallinelli, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FERSEN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025761.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# ALTERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.497.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(025779.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# **ALTERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.497.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 mai 2003

# Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 12 mai 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025773.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# AMELL INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme, (anc. THE SERVICE STATION S.A.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.870.

In the year two thousand three, on the sixteenth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THE SERVICE STATION S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 605 of August 7, 2001.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium),

being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Irène Keilen, private employee, residing in Moesdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Rika Mamdy, private employee, residing in Tuntange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the name of the company into AMELL INTERNATIONAL LUX S.A. and subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

#### Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of the company into AMELL INTERNATIONAL LUX S.A. and decides subsequent to amend article 1 of the Articles of Association as follows:

«Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of AMELL INTERNATIONAL LUX S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE SERVICE STATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 605 du 7 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rika Mamdy, employée privée, demeurant à Tuntange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en AMELL INTERNATIONAL LUX S.A. et modification afférente de l'article 1er des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

# Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en AMELL INTERNATIONAL LUX S.A. et décide en conséquence de modifier l'article 1er des statuts comme suit:

«**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMELL INTERNATIONAL LUX S.A. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: B. Tassigny, I. Keilen, R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 138S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025893.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### AMELL INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025895.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 68.163.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

tenue au siège social le 7 mai 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025763.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# CENTRE MARBRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 202, rue de Belval.

R. C. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

(024865.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

# WELZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 76.281.

### DISSOLUTION

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2003, enregistré à Mersch, le 27 mars 2003, vol. 424, fol. 10, case 5, que la société anonyme WELZ FINANCE S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 15 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 742 du 10 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 763 du 18 octobre 2000, au capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme WELZ FINANCE S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003. H. Hellinckx.

(025764.3/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.661.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025784.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025788.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.661.

# EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 14 mai 2003 que:

- les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.
- L'Assemblée a ratifié le mandat de M. Eric Vanderkerken, lequel avait été coopté par décision du conseil d'Administration en date du 13 novembre 2002.

Les mandats d'administrateur de M. Jean-Pierre Higuet, avocat, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de M. Camille J. Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et de M. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025781.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TRANSURAL BETEILIGUNGS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.624.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TRANSURAL BETEILIGUNGS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.624.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TRANSURAL BETEILIGUNGS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.624.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TRANSURAL BETEILIGUNGS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.624.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 14 mai 2003, que:

- les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.
- les mandats d'administrateur de CORPORATE COUNSELORS LTD, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands et de M. Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025793.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxemburg, 6, rue du Fort Rheinsheim.

H. R. Luxemburg B 11.576.

Zusammenfassung der Beschlüsse der Generalversammlung vom 30. April 2003

Herr Dr. Thomas Bär hat mit Wirkung vom 31. Januar 2003 seinen Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates erklärt. Die Versammlung dankt ihm an dieser Stelle für seine verantwortungsvolle und erfolgreiche Tätigkeit und nimmt seinen Rücktritt zur Kenntnis. Ferner beschliesst die Versammlung diesen Posten nicht wieder zu besetzen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder verringert sich somit von bisher fünf auf vier.

Herr Hans-Joachim Guenther hat sein Amt als Direktor und Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 30. April 2003 zur Verfügung gestellt. Die Versammlung dankt auch ihm an dieser Stelle für seine verantwortungsvolle und erfolgreiche Tätigkeit und nimmt seinen Rücktritt von dem übernommenen Amt zur Kenntnis.

Die Versammlung ernannte Herrn Dipl.-Kfm. Volker Weisbrodt, wohnhaft Zur Kornkammer, 11, 50933 Köln, geb. 14. August 1959 in Coburg, als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Herr Weisbrodt kann somit die Gesellschaft bei allen Geschäftsvorfällen durch gemeinsame Unterschrift mit einem weiteren Mitglied des Verwaltungsrates oder einem anderen Zeichnungsberechtigten vertreten.

Die Versammlung ernannte als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2003, MAZARS & GUERARD (LUXEM-BOURG), 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Mai 2003.

GERLING SECURITY RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025796.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# STAR INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signatures

(025803.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# DEXIA EMERGING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.856.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour DEXIA EMERGING FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(025649.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch. H. R. Luxemburg B 45.889.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 21. März 2003 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand

Die Verwaltungsratsmitglieder werden wie folgt gewählt bzw. wiedergewählt:

- Herr Marcel Ernzer
- Herr Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg
- Herr Mag. Gerhard Aigner

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2003 abstimmen wird.

Herr Christoph Cramer legte sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied am 6. Juni 2002 nieder.

Die Versammlung beschließt, den Rechnungskommissar BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. für den gleichen Zeitraum wie die Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. Mai 2003.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(025871.4/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# MALU ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 67.846.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 17 février 2003

Suite à la démission de Monsieur Eugène Ipavec de ses fonctions d'administrateur de la société en date du 5 février 2003, il a été nommé avec effet immédiat comme nouvel administrateur:

- Madame Sonja Ipavec, née le 2 novembre 1961, épouse de Monsieur Albert Pansin, demeurant à L-2145 Luxembourg, 121A, rue C. Merjai.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour MALU ENTERPRISES S.A.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025877.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### TRUST AND CONTROL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 24.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

(025943.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.700.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(025699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### ASIA RECORDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 92.793.

In the year two thousand three on the twenty-sixth of March. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

#### There appeared:

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers, PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and
- ASIA INVESTORS LLC, a limited liability company established under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., hereby represented by Mr Daniel Boone, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established on March 18 and 19, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing parties are the founders and the present shareholders (the «Shareholders») of ASIA RECORDS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 6th day of March 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri;
  - that the Shareholders have taken the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholders, represented as stated here above, decide to increase the Company's subscribed capital by twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to bring it from its present amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) to thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500) by the issuance of five hundred (500) new ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to subscribe thereto and to pay the subscription as follows:

# Intervention - Subscription - Payment

- 1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., declares to subscribe to three hundred thirty-three (333) new issued ordinary shares and to have them fully paid up by contribution in cash for an amount of eight thousand three hundred twenty-five euros (EUR 8,325), together with an issue premium of an amount of twenty-seven thousand four hundred sixty-five euros and ninety cents (EUR 27,465.90), so that the total amount of thirty-five thousand seven hundred ninety euros and ninety cents (EUR 35,790.90) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.
- 2. ASIA INVESTORS LLC, declares to subscribe to one hundred sixty-seven (167) new issued ordinary shares and to have them fully paid up by contribution in cash for an amount of four thousand one hundred seventy-five euros (EUR 4,175), together with an issue premium of an amount of thirteen thousand seven hundred seventy-four euros and twenty cents (EUR 13,774.20), so that the total amount of seventeen thousand nine hundred forty-nine euros and twenty cents (EUR 17,949.20) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

# Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders, represented as stated here above, decide to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«Art. 6.1, First paragraph. The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500), represented by one thousand five hundred shares (1,500) («parts sociales») of twenty-five euros (25 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### Third resolution

The Shareholders decide to amend Article 2, Second Paragraph of the Articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

**«Art. 2, Second paragraph.** The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible, and to the issuance of debentures.»

# Fourth resolution

The Shareholders decide to amend Article 11.1 of the Articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«Art. 11.1 The Company's fiscal year starts on the 1st of May and ends on the 30th of April, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th April 2004.»

# Fifth resolution

The Shareholders decide to authorize, in the relations with the bank(s) on which the Company has its bank account(s), the joint signature of two of the three following managers:

Mr Julian Asquith, accountant, born in Boston (England) on October 8, 1968, having his professional address at Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London WC2E 7PP, United Kingdom;

Mr Christopher Wilfried Heine, banker, born in Bedford (England) on January 5, 1956, having his professional address in 40th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central Hong-Kong; and/or

Mr Stefan Maria Joseph Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on April 21, 1962, having his professional address in Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.500 (two thousand five hundred euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, agissant en tant que General Partner de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., une limited partnership de droit des lles Caymans, dont le siège social est sis c/o Walkers, PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et
- ASIA INVESTORS LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A.;

ici représentés par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées des 18 et 19 mars 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suir

- que les parties comparantes sont les fondateurs et les associés (les «Associés») présents de ASIA RECORDS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte passé devant le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2003, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dont le siège social est sis L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri;
  - que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales comme suit:

# Intervention - Souscription - Libération

- 1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, agissant en tant que General Partner de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à trois cent trente-trois (333) nouvelles parts sociales ordinaires et les avoir entièrement libérées en numéraire pour un montant de huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 8.325), ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-sept mille quatre cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 27.465,90), de sorte que la somme de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 35.790,90) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.
- 2. ASIA INVESTORS LLC, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-sept (167) nouvelles parts sociales ordinaires et les avoir entièrement libérées en numéraire pour un montant de quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 4.175), avec une prime d'émission totale de treize mille sept cent soixante-quatorze euros et vingt centimes (EUR 13.774,20), de sorte que la somme de dix-sept mille neuf cent quarante-neuf euros et vingt centimes (EUR 17.949,20) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 6 paragraphe premier des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Art. 6.1, Premier paragraphe. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

# Troisième résolution

Les Associés décident d'amender l'article 2, paragraphe deuxième, des statuts de la Société, de sorte que l'article 2, paragraphe deuxième des statuts de la Société sera désormais libellé comme suit:

«Art. 2, Deuxième paragraphe. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette, qui pourront être convertibles (à condition que l'émission ne soit pas publique), ainsi qu'à l'émission de reconnaissances de dettes.»

#### Quatrième résolution

Les Associés décident d'amender l'article 11.1 («exercice social») des statuts de la Société, de sorte que l'article 11.1 des statuts de la Société sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 11.1** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2004.»

#### Cinquième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir de signature conjoint sur les comptes bancaires de la Société à deux parmi les gérants suivants:

Monsieur Julian Asquith, comptable, né le 8 octobre 1968 à Boston (Angleterre), ayant son adresse professionnelle à Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London WC2E 7PP, Royaume-Uni;

Monsieur Christopher Wilfried Heine, banquier, né à Bedford (Angleterre) le 5 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle à 40<sup>th</sup> Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central Hong-Kong; et/ou

Monsieur Stefan Maria Joseph Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 138S, fol. 63, case 11. – Reçu 537,40 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003. G. Lecuit.

(025973.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# ASIA RECORDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 92.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

G. Lecuit.

(025979.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### IPIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange-Helfent, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 18.747.

Constituée par-devant  $M^e$  Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1981, acte publié au Mémorial C  $n^\circ$  290 du 31 décembre 1981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour IPIC LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(025898.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# TIGA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 69.376.

a) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 14 septembre 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Administrateur de la catégorie A:

M. Grzegorz Henryk Galek, administrateur de sociétés, domicilié à Varsovie, président de conseil d'administration.

Administrateurs de la catégorie B:

Les sociétés à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et BAC MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïence-rie

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025991.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 80.031.

In the year two thousand three, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of SAVOIA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 19 of December 2000, inscribed on January 19, 2001 at trade register Luxembourg section B number 80.031, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 640, p. 30674 on August 16, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on October 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1732, p. 83096 on December 4, 2002 and by deed enacted on December 23, 2002 not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 38,506 (thirty-eight thousand five hundred and six) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10,025 (ten thousand twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 962,650 (nine hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty euros) to EUR 972,675 (nine hundred and seventy-two thousand six hundred and seventy-five euros) by the issue of 401 (four hundred and one) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros), by contribution in cash.
  - 2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.
  - 3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

#### First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 10,025 (ten thousand twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 962,650 (nine hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty euros) to EUR 972,675 (nine hundred and seventy-two thousand six hundred and seventy-five euros) by the issue of 401 (four hundred and one) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros).

#### Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 401 (four hundred and one) new shares as follows:	
1. DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.	134 shares
2. DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l.	267 shares

Intervention - Subscription - Payment

401 shares

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 401 (four hundred and one) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 10,025 (ten thousand twenty-five euros) as was certified to the undersigned notary.

# Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 8. The Company's capital is set at EUR 972,675 (nine hundred and seventy-two thousand six hundred and seventy-five euros), represented by 38,907 (thirty-eight thousand nine hundred and seven) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

#### Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAVOIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite le 19 janvier 2001 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.031, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 640, p. 30674 du 16 août 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 18 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1732, p. 83096 du 4 décembre 2002 et par acte reçu le 23 décembre 2002 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 38.506 (trente huit mille cinq cent six) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.025 (dix mille vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 962.650 (neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante euros) à EUR 972.675 (neuf cent soixante-douze mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 401 (quatre cent une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.
  - 2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.
  - 3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

# Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.025 (dix mille vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 962.650 (neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante euros) à EUR 972.675 (neuf

cent soixante-douze mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 401 (quatre cent une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros).

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 401 (quatre cent une) parts sociales nouvelles, comme suit: 134 parts 267 parts

401 parts Total:....

### Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant:

ont déclaré souscrire aux 401 (quatre cent une) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 10.025 (dix mille vingt-cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 972.675 (neuf cent soixante-douze mille six cent soixante-quinze euros) divisé en 38.907 (trente-huit mille neuf cent sept) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 68, case 6. – Reçu 100,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

J. Elvinger. (026010.3/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.031.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(026011.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

### B & F ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.065.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant Me Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 11 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 28 du 11 février 1981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour B & F ENTREPRISES, S.à r.l.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES

(025894.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### ProfilARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-4009 Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 41.983.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2003

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Michel Decker, coopté comme administrateur par résolution écrite prise par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2002, en remplacement de Monsieur José Dahm.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026048.3/571/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

#### GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.

Registered office: 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808 U.S.A. Effective place of Management: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 93.553.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and three, on the twenty-eigth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SPECIALITY LEADERS IN CHEMICALS, INC., with its registered offices at 12243 Branford Street, Sun Valley, CA 91352, U.S.A., registered in Delaware under number 2317735, in its capacity as sole member of GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC. (the «Company»), a company organised under the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware and registered in Delaware under the number 3566669,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy granted under private seal given on April 23, 2003.

Such proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record its following resolutions.

#### First resolution

The appearing party approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer, with effect from April 23, 2003, the principal establishment and centre of main interests of the Company from the State of Delaware to the Municipality of Differdange, (Grand Duchy of Luxembourg), without interruption of the legal personality of the Company from a State of Delaware and Luxembourg corporate law point of view.

#### Second resolution

The appearing party decides to approve and confirm the amendments to be made to the articles of association of the Company in order to conform to the Luxembourg legal provisions of a société à responsabilité limité.

# Third resolution

The appearing party resolves to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

- «Art. 1. There exists a Company which is governed by the laws in force, namely the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., and by the present articles of association. The name and address of the incorporator in the State of Delaware is CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 U.S.A.
  - Art. 2. The Company's name is GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.
- Art. 3. The purpose of the Company is to engage in any lawful act or activity for which corporations may be organized under the General Corporation Law of Delaware including but not limited to the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the State of Delaware. The Company's registered agent in the State of Delaware is CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware. It may be transferred to any other place by simple decision of the shareholders.

The effective place of management and centre of its main interest is established at L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place by a resolution of the shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers (subject to compliance with applicable laws).

- Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 6. The corporate capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 100 (one hundred) shares at a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally (subject to compliance with applicable laws).

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the shares. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.
- **Art. 12.** The Company is managed and administered by one or several officers or managers, either of the category A or of the category B, whether shareholders or third parties. The power of an officer or manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of an officer or manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The officer(s) or manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The officer(s) or manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- **Art. 13.** No officer and no manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.
  - Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

- **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the officers, directors and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.»

#### Fourth resolution

The appearing party records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the interim balance sheet as of April 22, 2003 which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

# Statement

1) Corporate capital:

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The consistency of the assets and liabilities as stated above have been described and confirmed in a report prepared by the board of directors of the Company dated April 23, 2003 to which the certified interim balance sheet of the Company as of April 22, 2003 is attached and which conclusion reads as follows:

### «Conclusion

It results from the above that:

- 1. The assets, liabilities and the exceeding assets over the liabilities as at April 22, 2003 and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet;
  - 2. There are no events which would render such valuation as of the date hereof different;
  - 3. The valuation rules are appropriate as regards to the circumstances;

the net assets of the date hereof of the Company correspond, at least, to the 100 (one hundred) shares in issue with a value of USD 250.- (two hundred and fifty United States dollars) each.»

A copy of this report, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

# Fifth resolution

The appearing party approves the accounts of the Company as of the accounting date of April 22, 2003 presented by the managers. The meeting authorises the managers to establish the opening balance sheet according to the asset valuation. As an exception, the Company shall start a fiscal year as at the present date which shall terminate on December 31, 2003.

#### Sixth resolution

The appearing party decides to fix the address of the Company at L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg).

# Seventh resolution

The appearing party acknowledges the following persons as managers of the Company:

- Mr Philip E. Kamins, President of PMC GLOBAL, Inc., born in Illinois, U.S.A., on October 18, 1936, residing at 135 Copley Place, Beverly Hills, CA 90210 U.S.A., manager of the category B;
- Mr Lori M. Johnson, Vice President of SLIC, born in California, U.S.A., on October 5, 1956, residing at 3372 Stoneridge Lane, Beverly Hills, CA 90210 U.S.A., manager of the category B;
- Mr Arnaud Debriey, company director, born at Korbeek-Lo, Belgium, on May 27, 1938, residing at 2, avenue des Hêtres, B-1412 Braine-l'Allend, Belgium, manager of the category A.

The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A and a manager of the category B.

### Holding of the shares

The appearing party notes that all the shares of the Company are owned by SPECIALTY LEADERS IN CHEMICALS, INC., with registered offices at 12243 Branford Street, Sun Valley, CA 91352, U.S.A., registered in Delaware under number 2317735.

#### Estimation of Expenses

The costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately two thousand and nine hundred (2,900.-) Euro.

#### Valuation

For registration purposes the net assets of the Company are evaluated at twenty-two thousand seven hundred eighty-three Euro twenty cent (€ 22,783.20).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

### A comparu:

la société SPECIALITY LEADERS IN CHEMICALS, INC., avec siège au 12243 Branford Street, Sun Valley, CA 91352, U.S.A., immatriculée au Delaware sous le numéro 2317735, en sa qualité d'associé unique de GLOBAL PHARMACEU-TICAL LEADERS, INC. (la «Société»), une société constituée sous l'empire de la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, et immatriculée au Delaware sous le numéro 3566669,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions suivantes:

# Première résolution

La comparante approuve et confirme, pour autant que de besoin, la décision de transférer, avec effet au 23 avril 2003, le principal établissement de la Société et le centre des ses principaux intérêts de l'Etat du Delaware à la Commune de Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg), sans interruption de la personnalité juridique de la Société tant du point de vue du droit des sociétés de l'Etat du Delaware que de celui du droit des sociétés luxembourgeois.

#### Deuxième résolution

La comparante décide d'approuver et de confirmer les modifications à apporter aux statuts de la Société pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée.

# Troisième résolution

La comparante décide de modifier et de refondre les statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

- «Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, U.S.A., ainsi que par les présents statuts. Le nom et l'adresse du fondateur dans l'Etat du Delaware est CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808 U.S.A.
  - Art. 2. La dénomination de la Société est GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est l'exercice de tous actes ou de toute activité licites en vue desquels des sociétés peuvent être constituées sous l'empire de la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, y compris, mais sans que cette énumération soit limitative, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans l'Etat du Delaware. Le domiciliataire de la Société est CORPORATION SER-VICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Le lieu effectif d'administration et le centre de ses principaux intérêts sont établis à L-4501 Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg), 144, avenue de la Liberté. L'établissement principal peut être transféré en tout autre lieu par une décision des associés. Des succursales ou d'autres établissements peuvent être créés au Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil de gérance (à condition de se conformer aux lois applicables).

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis) représenté par 100 (cent) parts sociales de USD 250,- (deux cent cinquante dollars des Etats-Unis) chacune.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement (à condition de se comformer aux lois applicables).

- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.
- Art. 8. Les cessions de parts sociales entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts sociales à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs ou gérants, soit de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non. Les pouvoirs d'un administrateur ou gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat d'administrateur ou de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les administrateurs ou gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les administrateurs ou gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par la gérance, s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 13. Tout administrateur ou gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente- et-un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

### Quatrième résolution

La comparante constate que la description et la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société résultent du bilan intérimaire au 22 avril 2003 qui constitue une annexe au rapport ci-après mentionné.

#### Déclaration

#### 1) Capital social:

Le notaire soussigné certifie sur base des états financiers lui présentés que le capital social initial de USD 25.000 (vingtcinq mille dollars des Etats-Unis) a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

#### 2) Valeur de l'actif net:

La consistance des éléments d'actif et de passif telle qu'elle a été exposée ci-avant a été décrite et confirmée dans un rapport préparé par le conseil de gérance de la Société daté du 23 avril 2003 auquel est annexé le bilan intérimaire certifié exact de la Société au 22 avril 2003 et qui conclut comme suit:

#### «Conclusior

Il résulte de ce qui précède que

- 1. les éléments d'actif et de passif, l'actif net au 22 avril 2003 et les règles d'évaluation sont indiqués sur le bilan annexé;
- 2. il n'y aucun événement depuis cette date qui modifierait cette évaluation;
- 3. les règles d'évaluation sont adaptées aux circonstances;

l'actif net de la Société à la présente date correspond au moins aux 100 (cent) parts émises avec un valeur de USD 250,- (deux cent cinquante dollars des Etats-Unis) chacune.»

Une copie de ce rapport, signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Cinquième résolution

La comparante approuve les comptes de la Société au 22 avril 2003 présentés par les gérants. Elle autorise les gérants à établir le bilan d'ouverture conformément à l'évaluation du patrimoine. Exceptionnellement, la Société commencera son exercice social à la date du présent acte et celui-ci se terminera le 31 décembre 2003.

#### Sixième résolution

La comparante décide de fixer l'adresse de la Société à L- 4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg).

# Septième résolution

La comparante confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Monsieur Philip E. Kamins, Président de PMC GLOBAL, Inc., né en Illinois, U.S.A., le 18 octobre 1936, demeurant au 135 Copley Place, Beverly Hills, CA 90210 U.S.A., gérant de la catégorie B;
- Monsieur Lori M. Johnson, Vice-Président de SLIC, né en Californie, U.S.A., le 5 octobre 1956, demeurant au 3372 Stoneridge Lane, Beverly Hills, CA 90210 U.S.A., gérant de la catégorie B;
- Monsieur Arnaud Debriey, administrateur de société, né à Korbeek-Lo, Belgique, le 27 mai 1938, demeurant au 2, Avenue des Hêtres, B-1412 Braine-l'Allend, Belgique, gérant de la catégorie A.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

#### Détention des Parts

La comparante constate que toutes les parts de la Société sont la propriété de la société SPECIALITY LEADERS IN CHEMICALS, INC. avec siège à 12243 Branford Street, Sun Valley, CA 91352, U.S.A., immatriculée au Delaware sous le numéro 2317735.

### Estimation des Frais

Les frais et dépenses dus en vertu des présentes modifications et qui incombent à la Société, sont évalués à environ deux mille neuf cents (2.900,-) euros.

#### **Evaluation**

Pour les besoins de l'enregistrement l'actif net de la Société est évalué à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros vingt cents (€ 22.783,20).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: D. Sana, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 58, case 1. - Reçu 226,76 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026029.3/230/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## TPI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.769.

In the year two thousand and two, on the thirty-first of December. Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TPI HOLDINGS LIMITED, having its registered office at No 3, North Side, Vale, Guernsey,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at Luxembourg, 15, Côte d'Eich,

by virtue of two proxies established on November 28 and December 20, 2002

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TPI PARTICIPATIONS, S.à.r.l. R.C. Luxembourg B 74.769 (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil n° 470 of July 4, 2000, and whose bylaws have been amended by a notarial deed of March 22, 2000, published in the Mémorial C n° 505 of July 15, 2000, by a notarial deed of June 15, 2001, published in the Mémorial C n° 132 of Januray 24, 2002 and by a notarial deed of November 23, 2001, published in the Mémorial C n° 483 of March 27, 2002.

II. The Company's share capital is set at six million eight hundred and six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 6,806,175.-) represented by two hundred seventy-two thousand two hundred forty-seven (272.247) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by two million five hundred fifty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,556,250.-) to raise it from its present amount of six million eight hundred and six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 6,806,175.-) to nine million three hundred sixty-two thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 9,362,425.-) by creation and issue of one hundred and two thousand two hundred fifty (102.250) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

## Subscription - Payment

The sole shareholder, TPI HOLDINGS LIMITED, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all new shares and pay them fully up in the amount of two million five hundred fifty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 2,556,250.-) by waiver by the sole member of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company, to know:

- 1) conversion into capital by renunciation to a Subordinated Loan Note (the «Loan») as of December 31, 2001, whereby the Company promised to pay to the order of its sole shareholder, TPI HOLDINGS LIMITED, the amount of one million two hundred and two thousand one hundred fifty-eight Canadian Dollars (CAD 1,202,158.-) converted into Euro at the exchange rate of 1 CAD 0.71538 EUR.
- 2) conversion into capital by renunciation to a a Subordinated Loan Note (the «Loan») as of December 22, 2000, whereby the Company promised to pay to the order of its sole shareholder, TPI HOLDINGS LIMITED, the amount of two million seven hundred thousand eight hundred and six Canadian Dollars (CAD 2,700,806.-) converted into Euro at the exchange rate of 1 CAD 0.71538 EUR.

Proof of the existence and value of such Loans has been given to the undersigned notary by the copy of the said two Loan note agreements and their cancellation after conversion.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

- «**Art. 6.** The capital is fixed at nine million three hundred sixty-two thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 9,362,425.-) represented by three hundred seventy-four thousand four hundred ninety-seven (374.497) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.»
- IV. The sole shareholder resolves to remove Mr Gregor Böhm as manager of the Company with immediate effect and grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of the present meeting and to appoint Mr Werner Renzel as new Manager of the Company.
- V. The sole shareholder acknowledges that the Board of Managers of the Company will be comprised of the following individuals:
  - Mr Hans Dieter Honsel,
  - Mrs Leslie Armitage,
  - Mr Werner Renzel.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

TPI HOLDINGS LIMITED, avec siège social à No. 3 North Side, Vale, Guernsey,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 15, Côte d'Eich, en vertu de deux procurations données le 28 novembre et le 20 décembre 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TPI PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 74.769 (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 470 du 4 juillet 2000, et dont les statuts ont été amendés par acte notarié du 22 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 505 du 15 juillet 2000, par acte notarié du 15 juin 2001, publié au Mémorial C n° 132 du 24 Janvier 2002 et par un acte notarié du 23 Novembre 2001, publié au Mémorial C n° 483 du 27 mars 2002.
- II. Le capital social de cette Société est fixé à six millions huit cent sept mille cent soixante-quinze Euros (EUR 6.807.175,-) représenté par deux cent soixante-douze mille deux cent quarante-sept (272.247) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 2.556.250,-) pour le porter de son montant actuel de six millions huit cent sept mille cent soixante-quinze Euros (EUR 6.807.175,-) à neuf millions trois cent soixante-deux mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 9.362.425,-) par la création et l'émission de cent et deux mille deux cent cinquante (102.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

# Souscription - Libération

L'associé unique, TPI HOLDINGS LIMITED, précité, par son mandataire, déclare souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 2.556.250,-) par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'associé unique, à savoir:

- 1) conversion en capital par renonciation à un contrat de prêt subordonné (le «Prêt») en date du 31 décembre 2001, en vertu duquel la Société doit à son associé unique, TPI HOLDINGS LIMITED, un montant d'un million deux cent deux mille cent cinquante-huit Dollars Canadiens (CAD 1.202.158,-) convertis en Euros au taux de change 1 CAD 0,71538 EUR.
- 2) conversion en capital par renonciation à un prêt subordonné (le «Prêt») en date du 22 décembre 2000, en vertu duquel la Société doit à son associé unique, TPI HOLDINGS LIMITED, un montant de deux millions sept cent mille huit cent six Dollars Canadiens (CAD 2.700.806,-) convertis en Euros au taux de change 1 CAD 0,71538 EUR.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces Prêts a été donnée au notaire instrumentant par une copie desdits contrats de prêts subordonnés et leur annulation après conversion.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions trois cent soixante-deux mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 9.362.425,-) représenté par trois cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (374.497) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»
- IV. L'associé unique décide de révoquer M. Gregor Böhm de ses fonctions de gérant avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes et de nommer M. Werner Renzel en tant que nouveau gérant de la société.
  - VI. L'associé unique reconnaît que le Conseil de Gérance sera désormais composé des personnes suivantes:
  - M. Hans Dieter Honsel
  - Mme Leslie Armitage
  - M. Werner Renzel.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003. – Reçu 25.562 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

J. Elvinger.

(026019.3/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## TPI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.769.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(026023.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# SHARKFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 46.916.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C  $n^{\circ}$  238 du 16 juin 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SHARKFIN S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 8 mai 2003 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Daniele Albertolli, conseiller, demeurant à CH-Gravesano;
- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 2) Nomination de Monsieur Daniele Albertolli en tant que Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026058.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# THOMAS FRANK ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8330 Capellen, 2E, rue de la Montée.

R. C. Luxembourg B 78.903.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de Monsieur Thomas Frank de Angelo, administrateur de sociétés, né à New-York (USA), le 17 novembre 1955, demeurant à L-8156 Bridel, 23, rue de Strassen,

en vertu d'une procuration annexée au présente acte,

agissant en sa qualité d'unique associé de la société unipersonnelle THOMAS FRANK ASSOCIATES, S.à r.l., avec siège à Bridel, (R. C. n° B 78.903), constituée suivant acte notarié du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 402 du 31 mai 2001.

Lequel comparant a déclaré au notaire d'acter le transfert du siège social de Bridel à L-8330 Capellen, 2E, rue de la Montée, et la modification afférente de l'article 4 alinéa 1er des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Alinéa 1er. Le siège social est établi à Capellen.

The company has is registered office in Capellen.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003, vol. 888, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mai 2003.

(026068.3/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# SOCIMMOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 87.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Signature.

(025971.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# PRO SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.155.

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée PRO SPORT S.A., inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 81.155, ayant son siège social à Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Ladite société constituée par acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Wagner, employé privé, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Thielen, avocat, Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.
  - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- Transfert du siège social du 22, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, à 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange.
- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- Révocation du commissaire au comptes Mme Monique Henschen, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neumann.
  - Nomination de M. Marc Muller, 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.
  - Nomination de 4 administrateurs pour une durée indéterminée.
- Le conseil d'administration nomme Claude Wagner, administrateur-délégué, avec pouvoir de signature seul pour toute acte de gestion.
  - Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

### Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la susdite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de Mme Monique Henschen, réviseur d'entreprises, née à Luxembourg, le 13 février 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neumann, comme commissaire de la société.

Décharge lui sera accordé lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le 1er vendredi du mois de juin 2003.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire, M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

# Cinquième résolution

L'assemblée générale, dans la mesure ou cela est nécessaire, renouvelle le mandat des trois (3) actuels administrateurs, savoir:

- 1. Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, né à Vianden, le 14 mars 1933, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange:
- 2. Monsieur Claude Wagner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 1965, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange,
  - 3. Monsieur Pierre Thielen, avocat, né à Ettelbruck, le 28 septembre 1947, L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

L'assemblée, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leurs qualités d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

L'assemblée décide également de nommer un quatrième administrateur, Monsieur Marc Galli, employé privé, né à F-Metz, le 19 novembre 1967.

Le mandat des 4 administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

### Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix des actionnaires ayant droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J. Thielen, C. Wagner, P. Thielen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Delvaux.

(026077.3/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# PRO SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.155.

Conseil d'administration du 28 avril 2003

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, les comparants:

- 1. Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, né à Vianden, le 14 mars 2003, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange;
- 2. Monsieur Claude Wagner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 1965, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange;
  - 3. Monsieur Pierre Thielen, avocat, né à Ettelbruck, le 28 septembre 1947, L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau;
- 4. Monsieur Marc Galli, employé privé, né à F-Metz, le 19 novembre 1967, L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht; en leurs qualités d'administrateurs de la société, se sont réunis en conseil d'administration, pour prendre les résolu-

tions suivantes:

Sur le vu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'autoriser le conseil d'administration à

déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, le conseil désigne M. Claude Wagner et M. Marc Galli, comme administrateurs-délégués de la société.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(026078.2/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## PRO SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.155.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2003, actée sous le n° 262 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(026079.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## **DOMINALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 34.175.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(025694.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## APENSO, ACTIVE PENSION SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 83.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Signatures.

(025702.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# BARGUZIN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.481.

In the year two thousand three, on the 28th of April.

Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BARGUZIN PARTICIPATION S.A., a société anonyme, having its registered office statutory in Copenhagen, Denmark, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 87.481,

whose principal place of establishment was transferred to Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 26 April, 2002, published in the Mémorial C No 1155 of 31 July, 2002, (the «Company»).

The meeting is presided by Maître Gilles Dusemon, avocat, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jean-Pierre Saddi, employee, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Gilles Dusemon, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. It appears from the attendance list, that three thousand three hundred and sixty-five (3,365) shares, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.
  - III. The agenda of the meeting is the following:
  - 1. Transfer of the statutory seat of the Company from Denmark to Luxembourg.
- 2. Amendment of the articles of association of the Company as a result of the transfer of the statutory seat to Luxembourg.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

## First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to transfer the statutory seat of the Company, from Copenhagen, Denmark to L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, so as to have the statutory seat (registered statutory office) at the same address as the principal place of establishment in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

### Second resolution

As a result of the first resolution, the general meeting of shareholders resolves to modify article 2, first sentence of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows in its English version:

«The registered office of the corporation is established in Luxembourg.»

# Closing of the meeting

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 950,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée BARGUZIN PARTICIPATION S.A., ayant son siège social statutaire à Copenhague, Danemark, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 87.481,

et dont le principal établissement a été transféré au Luxembourg par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1155 du 31 juillet 2002 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Maître Gilles Dusemon, avocat, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, uxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Gilles Dusemon, préqualifié.

Le Président requiert le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations des personnes représentées, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que trois mille trois cent soixante-cinq (3.365) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires ont été dûment informés.
  - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
  - 1. Transfert du siège social statutaire du Danemark vers le Grand-Duché de Luxembourg.
  - 2. Modification des statuts suite au transfert du siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les actionnaires ont pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire est transféré de Copenhague, Danemark à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, de manière à ce que le siège statutaire soit situé au même endroit que le principal établissement, à savoir, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

## Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, dont la version française sera dorénavant rédigée comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

### Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 950,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Delvaux.

(026083.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# ACADIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 87.400.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administraton en date du 4 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 novembre 2002 que: Le siège social de la société a été transféré du 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025768.3/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# "K" LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2002, le mandat du commissaire aux comptes Monsieur François Steil, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Isao Shintani, administrateur, 2-9 Nishi-Shinbashi 1-Chome, Minato-Ku, Tokyo, 105-8421, Japon.
- Yasuhide Sakinaga, administrateur, 2-9 Nishi-Shinbashi 1-Chome, Minato-Ku, Tokyo, 105-8421, Japon.
- Tetsuo Shiota, administrateur, Kitano 5071, Tokorozawa-shi, Saitama-Ken, Japan.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur François Steil, 16, rue de Rodenburg, L-6165 Ernster.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour "K" LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01452. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024697.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

## **BOURMICHT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.121.

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée BOURMICHT S.A., inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 81.121, ayant son siège social à Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Ladite société constituée par acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 42874.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Wagner, employé privé, Luxembourg, 22, rue de Cessange.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Thielen, avocat, Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.
  - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social du 22, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, à 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange.
- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- Révocation du commissaire au comptes Mme Monique Henschen, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neumann.
  - Nomination de M. Marc Muller, 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.
  - Nomination de 4 administrateurs pour une durée indéterminée.
- Le conseil d'administration nomme Claude Wagner, administrateur-délégué, avec pouvoir de signature seul pour toute acte de gestion.
  - Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

### Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la susdite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de Mme Monique Henschen, réviseur d'entreprises, née à Luxembourg, le 13 février 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neumann, comme commissaire de la société

Décharge lui sera accordé lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le 1er vendredi du mois de juin 2003.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire, M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale, dans la mesure ou cela est nécessaire, renouvelle le mandat des trois (3) actuels administrateurs, savoir:

- 1. Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, né à Vianden, le 14 mars 1933, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange:
- 2. Monsieur Claude Wagner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 1965, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange:
- 3. Monsieur Pierre Thielen, avocat, né à Ettelbruck, le 28 septembre 1947, L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau. L'assemblée, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leurs qualités d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

L'assemblée décide également de nommer un quatrième administrateur, Monsieur Marc Galli, employé privé, né à F-Metz, le 19 novembre 1967.

Le mandat des 4 administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

## Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix des actionnaires ayant droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J. Thielen, C. Wagner, P. Thielen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Delvaux.

(026080.3/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

## **BOURMICHT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.121.

## Conseil d'administration du 28 avril 2003

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, les comparants:

- 1. Monsieur Jean dit Johny Thielen, commerçant, né à Vianden, le 14 mars 2003, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange;
- 2. Monsieur Claude Wagner, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 1965, L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange;
  - 3. Monsieur Pierre Thielen, avocat, né à Ettelbruck, le 28 septembre 1947, L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau;
- 4. Monsieur Marc Galli, employé privé, né à F-Metz, le 19 novembre 1967, L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht; en leurs qualités d'administrateurs de la société, se sont réunis en conseil d'administration, pour prendre les résolutions suivantes:

Sur le vu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'autoriser le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, le conseil désigne M. Claude Wagner et M. Marc Galli, comme administrateurs-délégués de la société. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(026081.2/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# **BOURMICHT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht. R. C. Luxembourg B 81.121.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2003, actée sous le n° 264 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(026082.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

# KARIFIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 59.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Peder Fredrikson, Administrateur de sociétés, résidant à Belmont-sur-Lausanne (Suisse), et les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Dag Fredrik Richter, Administrateur de sociétés, résidant à Mics (Suisse) et de Monsieur Kjell Lorentz Sundströn, administrateur de sociétés, résidant à Binz (Suisse), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024988.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

## A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.718.

Lors de sa réunion du 4 septembre 2002, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société a nommé comme nouveaux administrateurs comme suit:

- les actionnaires de classe A ont nommé M. Tryggvi Jonsson comme administrateur représentant les actions de classe A;
- les actionnaires de classe B ont nommé M. Hreinn Loftson comme administrateur représentant les actions de classe B;
- les actionnaires de classe C ont nommé M. Jon Scheving Thorsteinsson comme administrateur représentant les actions de classe C;
- les actionnaires de classe D ont nommé M. Jon Asgeir Johannesson comme administrateur représentant les actions de classe D.

## **English Version:**

During the ordinary general meeting held on September 4, 2002, the shareholders have appointed the new directors of the company as follows:

- 1. The A Shareholders appoint as new director representing Class A shares Mr Tryggvi Jonsson
- 2. The B Shareholders appoint as new director representing Class B shares Mr Hreinn Loftson
- 3. The C Shareholders appoint as new director representing Class C shares Mr Jon Scheving Thorsteinsson
- 4. The D Shareholders appoint as new director representing Class D shares Mr Ion Asgeir Johannesson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour A. HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023820.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

## INFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 61.631.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 7 mai 2003, prises par voie circulaire, que:

- Monsieur Marco Fossati est élu Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuseppe Fossati.
- Monsieur Giuseppe Fossati est élu Vice-Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Marco Fossati.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025052.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

# INFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 61.631.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 avril 2003 que:

- Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, pour un mandat d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2003.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025054.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange